



Changement de statut étudiant à professionnel libéral ou VPF

Par **Sven**, le **07/11/2011** à **20:59**

Bonjour,

Moi et ma famille proche vivons depuis 10 ans en France. Nous n'avons pas fait de regroupement familiale car j'étais majeur à mon arrivée.

J'ai déjà un niveau M2 et je continue à étudier car, jusque là, la préfecture ne veut pas changer mon statut à "vie privée et familiale" et encore moins "travailleur".

Je suis traducteur professionnel mais la rareté de ma combinaison de langues fait qu'en France je ne puisse pas être embauché au sein d'une société mais je pourrais travailler comme professionnel libéral (et trouver mes propres clients).

Puis-je prétendre à un changement de statut sous ces conditions ? Que devrais-je démontrer à la préfecture pour ouvrir ma propre petite agence et qu'on me laisse travailler ET rester près de ma famille ici ?

Merci de votre aide.

Par **Domil**, le **07/11/2011** à **21:39**

Sous quel statut ? TNS ? Auto-entrepreneur ?

Par **Sven**, le **08/11/2011** à **17:29**

Bonjour,

Je pense que se serait une entreprise individuelle. À la base, je n'ai pas de grands investissements à faire. Il ne me faut que mon ordinateur, mes dictionnaires et mon cerveau. Des clients potentiels j'en ai déjà.

Qu'en pensez-vous ?

Merci de votre réponse !